



Conseil communal de Vufflens-la-Ville
Procès-verbal
Séance du MERCREDI 1^{er} juillet 2020

PV 1-2020

1. ACCUEIL, CONTRÔLE DES PRÉSENCES

Le Conseil ayant été régulièrement convoqué, le Président, M. Hervé Bandini, a ouvert à 19h00 cette séance se déroulant de manière un peu particulière, en saluant les membres de l'Assemblée et de la Municipalité. Il est content que tout le monde soit en bonne santé. Il excuse l'absence de Mme Regula Heck-Tobler, secrétaire, qui est en congé maladie et lui transmet ses meilleurs vœux de prompt rétablissement. Il souhaite la bienvenue à Mme Fabienne Gheza, secrétaire suppléante, qui la remplace.

Quorum

42 membres présents, 3 membres absents excusés.

Ordre du jour et documents

La convocation, contenant l'ordre du jour, a été adressée par écrit, le 08 juin 2020. Dans les documents, figuraient les objets à traiter ce soir et le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2019.

Le Président a informé d'une interruption de séance de 10 min prévue au point 9 de l'ordre du jour – Elections complémentaires. Il a invité l'Assemblée à réfléchir d'ici-là et de profiter des 10 minutes d'interruption de séance afin de proposer des candidats à la vice-présidence.

L'Ordre du jour a été accepté à l'unanimité et est suivi tel que proposé.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2019

M. Joseph Vanderweckene a souhaité une rectification à la page 5 du procès-verbal. En effet, une coquille s'était glissée sous le titre « Rapport de la Commission » : la commission propose à l'unanimité *d'accepter* et non *d'amender* le préavis.

M. Samuel Bertoud a demandé les corrections suivantes : dernière ligne de la page 4, en reformulant son commentaire par « *Je me réjouis d'entendre que l'entreprise est en pleine expansion. Une question qui devrait intéresser les jeunes du village ou des environs, quelle est la potentielle génération d'emploi prévue ?* » ainsi qu'en page 9, en reformulant son commentaire par « *En tant que vice-président de la FSG VLV, qui dispose de l'usufruit du Carnotzet, je souhaite me récuser concernant son utilisation* ».

Avec ces modifications, le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 décembre 2019 a été accepté à une très large majorité des voix, moins 1 abstention.

3. ASSERMENTATION DE 3 NOUVEAUX CONSEILLERS

Pour donner suite à la démission du Conseil communal de MM. PICHARD, RIESER et SAVOY, trois nouveaux membres ont dû être nommés. MM. Laurent CORBAZ, Pierre BAUMANN et Jean-Yves DUPERRUT figurant en tête de liste des 'viennent ensuite' ont été assermentés et accueillis par acclamation par l'Assemblée. Le Président a également procédé à l'assermentation de Mme Fabienne Gheza, secrétaire suppléante.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Communications diverses

- M. Hervé Bandini a remercié les membres du bureau pour leurs participations au dernier scrutin.

- Concernant le fonds Bobst, l'extrait du compte s'est soldé au 1^{er} juillet 2020 par un montant de CHF 53'681.- avec pour seule écriture cette année l'attribution du versement de soutien de la société Bobst, soit les CHF 7000.- annuel généreusement alloués, auxquels ils ont bien entendu été remerciés en bonne et due forme. Ce fonds n'a pas été utilisé ces derniers temps mais une proposition de sortie de fin de législature, qui permettra de remercier chaleureusement toutes les personnes ayant travaillé dans ce Conseil, sera bien entendu soumise au Conseil.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. Olivier Duperrut, Syndic

Personnel communal Comme annoncé lors de la séance du 11 décembre 2019, M. Chopard a quitté son poste fin janvier pour retourner dans sa région neuchâteloise. Dès le 1er avril, il a été remplacé par Patrice Panchaud, lequel habitait déjà notre village. Vous trouverez ses coordonnées sur le site internet communal. Je profite de cette soirée pour vous le présenter, pour celles et ceux qui ne le connaissez pas encore, car il est présent dans la salle. Bienvenue Patrice.

Je profite également pour remercier notre huissier/concierge Nelso Batista pour avoir assuré le service de piquet neige et géré la période entre la fin du contrat de M. Chopard et l'arrivée de M. Panchaud et permis la meilleure transition possible.

Soutien à notre restaurateur Etant donné que le restaurant Le Marteley a dû fermer durant toute la période du COVID-19, la Municipalité a décidé d'accorder à M. Branco une baisse de loyer de 50% en guise de soutien face à ce contexte particulier. Je rappelle que durant ces deux mois l'épicerie a pu rester ouverte ainsi que l'agence postale.

Tribunal des mineurs Comme il a été annoncé au Conseil communal, la Municipalité a déposé plusieurs plaintes pénales pour dommages à la propriété. Une partie des plaintes est traitée actuellement par le Tribunal des mineurs qui a entendu le 27 mai dernier une délégation municipale. La Municipalité a décidé de maintenir les plaintes déposées et de demander une indemnité d'env. Fr. 12'000.-.

Naturalisation Pour faire suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le droit de cité vaudois, deux dossiers nous sont parvenus. Dans le cadre du 1^{er} dossier, la Municipalité a émis un préavis négatif au vu de l'arriéré d'impôts du requérant, lequel a fait recours au Tribunal contre notre décision. La CDAP a rejeté le recours et confirmé la décision municipale, à charge au requérant de payer des dépens à la Commune. Le 2^{ème} dossier a été envoyé au Service de la Population avec un préavis favorable.

Commission de recours Le 24 avril dernier, la Municipalité a demandé à la Commission de recours de siéger et de se prononcer sur un recours reçu dans le cadre d'une contestation d'un bordereau final de contributions en matière de police des constructions. Le Président a été tenu au courant de la démarche.

Commission communale d'urbanisme Depuis le début d'année, la Municipalité a sollicité les services de la CCU dans le cadre de trois dossiers de police des constructions. En parallèle, la Municipalité a également envoyé les avant-projets au bureau technique ainsi qu'à la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP).

Parcelle communale 930 – DDP Pour faire suite à l'adoption du préavis 12/2019, la Municipalité s'est rendue chez Me Terrier le 17 janvier dernier pour signer un acte de promesse de constitution de DDP, avec la société Demaurex SA. A ce jour, la Municipalité, accompagnée de notre service technique, a déjà rencontré deux fois les représentants de cette entreprise et leurs architectes pour finaliser le dossier qui sera vraisemblablement soumis à l'enquête publique à la rentrée scolaire.

Nomination au CoDir AJERCO & au CoDir ASIVenoge J'ai le plaisir d'accueillir à la table municipale Caroline Jaugé, à qui je souhaite également la bienvenue parmi nous. Je profite également de vous informer qu'elle

a été élue au Comité de direction de l'AJERCO (Accueil de jour des enfants de la région de Cossonay) ainsi qu'au Comité de direction de l'ASIVENOG (association scolaire intercommunale de la Venoge). Au nom de la Municipalité, je suis heureux de lui remettre ce bouquet de fleurs.

M. Olivier Berthoud

ASPIC (Piscine intercommunale des Chavannes, à Cossonay) La pandémie Covid-19 a quelque peu retardé les travaux de construction. A ce jour, l'ouverture reste cependant prévue à la rentrée d'août 2021.

M. Eric Maeder

Postulat Suite au postulat déposé par Monsieur Yves Trottet au Conseil Communal du 11 décembre 2019 (enjeux d'une mobilité sécurisée), la Municipalité a mandaté une commission composée de Madame Martine Nicollerat et Messieurs Joseph Vanderweckene, Guillaume De Buren, David Goy et Yves Trottet pour étudier ce dossier et transmettre les réflexions à la Municipalité dans le but de l'aider à rédiger le rapport qu'elle présentera ensuite au Conseil communal.

Véhicule et matériel voirie Des travaux importants ont été effectués sur le Reform soit le remplacement de l'embrayage, la réparation d'un vérin ainsi que quelques travaux de carrosserie afin de pouvoir présenter le véhicule au contrôle technique. Les factures ne nous sont pas encore parvenues.

La machine à haute pression type Karcher a été remplacée après plus de 20 ans d'utilisation car on ne trouvait plus les pièces pour la réparer.

Route RC 176 Comme déjà annoncé, nous allons profiter de refaire le tapis bitumineux depuis l'entrée du village jusqu'à L'Arzillier - au tarif cantonal. Le canton nous alloue un subside de 34 % sur les travaux. Si la météo le permet, la pose du tapis est prévue pour le 15 juillet. La route sera élargie à 6.20 mètres.

Projet Perséides Notre Commune rejoint l'édition 2020 du Projet Perséides qui prévoit d'éteindre l'éclairage public dans la nuit du 12 au 13 août, de 22h à 4h. Cette nuit constitue le point d'orgue de la pluie d'étoiles filantes des perséides avec plus d'une centaine par heure. Un spectacle grandiose. Ce dernier pourrait malheureusement être occulté par nos lumières, ce qui serait regrettable. Ce n'est pas loin de 100 Communes du Canton qui ont adhéré à ce projet.

Site internet Le site communal va être rafraîchi par la société INETIS avec la modification de la page d'accueil ainsi que la possibilité de consulter la disponibilité des salles à louer ainsi que d'autres améliorations. Ces modifications se feront dans le courant du mois de juillet.

M. Michel Gruaz

Domaine de l'eau L'EIEVMV a distribué au début du mois de juin un courrier tout ménage, relatif à la présence de métabolites ou produits de dégradation de chlorothalonil dans notre eau. Une analyse récente indique que celle-ci présente un taux supérieur à celui fixé récemment. Il convient cependant de relativiser la chose car, dès août 2019, le gouvernement fédéral, en déclarant pertinents lesdits métabolites, a abaissé la limite d'un facteur 100. En effet, les valeurs limites sont passées de 10 millièmes de gramme par litre d'eau souterraine à seulement 0,1 millièmes. En comparaison c'est comme si de 120 km/h sur l'autoroute on vous obligeait de rouler à 1,2 km/h. Sans vouloir être polémique, l'OSAV fixe la limite à 0,1 et simultanément communique par écrit : « *Les consommateurs peuvent continuer de boire de l'eau potable dans laquelle on a détecté des métabolites du chlorothalonil. Les exigences fixées pour l'eau potable en Suisse sont très élevées.* Malgré cela la confédération met les cantons sous pression et ceux-ci reportent la responsabilité de résoudre le problème sur les distributeurs d'eau, donc les municipalités. En ce qui concerne les distributeurs, ils ont 2 ans pour fournir une eau respectant la nouvelle norme. Le fait que l'épandage de chlorothalonil ait été interdit depuis le début de 2020 pourrait nous aider, à moyen terme, à arriver à cet objectif. Par ailleurs, le nombre de distributeurs confrontés à cette problématique augmente dans de telles

proportions qu'il n'est pas exclu qu'un délai prolongé puisse être accordé. A titre indicatif il n'existe pas à ce jour de filtrage possible de ces métabolites.

Réseau d'eau Deux fuites sur conduites privées, dont une située devant l'ancienne laiterie sur la Grand-Rue, ont été réparées. Les micros installés nous indiquent que notre réseau ne présente momentanément pas de pertes d'eau conséquentes. Nous allons prochainement procéder, dans la chambre souterraine située devant l'église, au remplacement des vannes obsolètes et plus fonctionnelles du tout par des vannes de nouvelles générations. Cet investissement figure au budget 2020. Dès le 09 juillet, la circulation dans la Grand-Rue, au niveau du carrefour avec la rue de la Poste, sera difficile durant quelques jours tandis que les bordiers de toute la Grand-Rue et de la rue de la Poste subiront une coupure d'eau, en principe le 15, durant toute une journée. Les informations nécessaires seront préalablement distribuées dans les boîtes aux lettres.

Servitudes Par souci de mise en conformité, 13 servitudes de passage de conduites d'eau communales sur des parcelles privées seront prochainement inscrites au registre foncier. Des mandats ont été donnés tant au géomètre qu'au notaire.

Mobilité P+R Les CFF ont mis à ban leur parcelle de la gare mais ne dénoncent pas encore les contrevenants. A ce jour aucun panneau ne signale l'interdiction de parage. Du côté des CFF nous n'avons pas de nouvelles officielles quant à l'état d'avancement de l'étude visant à la création d'un P+R.

Mise de bois Covid oblige nous avons dû renoncer à la mise de bois. Pour tout achat de bois, les intéressés peuvent s'adresser à notre boursière.

Bâtiment de service CFF La Municipalité a reçu récemment une délégation des CFF à ce sujet. Comme vous en avez été informés lors de la séance publique qui a été organisée il y a quelques mois par les CFF, l'objectif de la grande régie est la réalisation d'une double diagonale autorisant l'entrée et la sortie des trains de la zone SEVA depuis le Nord. L'actuel bâtiment de service du quai 1 ne permet pas d'accueillir l'enclenchement des installations de voies planifiées. Aussi, pour des raisons techniques telles que distances entre les signaux et l'enclenchement, un nouveau local à relais doit être construit le plus près possible des aiguilles à commander. Deux endroits étaient envisagés par les CFF :

- Le premier sur la parcelle 930, promise en DDP à l'entreprise Demaurex. Pour rappel la promesse de constitution d'un DDP mentionnait une telle réserve, soit la mise à disposition éventuelle d'une surface de 300 m² en faveur de la société CFF SA. Compte tenu des besoins de notre futur superficiaire, la Municipalité souhaitait pouvoir éviter à tout prix cette implantation sur la parcelle 930.
- Le second sur la parcelle 1212 colloquée en zone de verdure et qui ne permet aucune construction autre qu'un éventuel P+R ou un bâtiment de service érigé par les CFF. La Municipalité est intervenue à maintes reprises auprès des CFF pour que le bâtiment de service soit envisagé sur notre parcelle 1212.

Aussi, lorsque les CFF nous ont présenté récemment leur projet sur la parcelle 1212, nous avons accueilli la nouvelle avec satisfaction, d'autant plus que l'accès projeté a été étudié de manière à être compatible avec l'accès des éventuels futurs usagers du P+R.

Pour les CFF, il est impératif d'ériger un tel bâtiment sur une parcelle qui leur appartient. Il n'est donc malheureusement pas question de leur accorder un DDP mais bien de leur vendre la surface nécessaire soit 574 m². Le prix au m² proposé par les CFF correspond à la valeur réelle du terrain mais la Municipalité va négocier âprement afin d'obtenir les meilleures conditions possibles. Nous devons tout de même tenir compte du fait que, sans accord de gré à gré, les CFF sont en droit d'ouvrir une procédure d'expropriation auprès de la commission fédérale d'estimation (CFE) afin d'obtenir la possession des terrains nécessaires. Cette commission traite aussi tout éventuel litige financier en lien avec l'acquisition. Les CFF prendront entièrement à leur charge, quel que soit le type de gestion ultérieure, la création de l'accès multimodal compatible avec le développement d'un éventuel futur P+R.

Une campagne de mesure des vitesses de circulation routière a été réalisée par les CFF et, compte tenu de vitesses réduites à l'endroit de l'accès, la DGMR a donné son accord pour la réalisation de celui-ci. C'est une excellente nouvelle, tant pour l'accès au bâtiment de service des CFF que pour l'éventuel futur P+R car pour

la DGMR c'était une condition sine qua non (visualisation du plan par projecteur). Les CFF prévoient de déposer le dossier d'approbation des plans auprès de l'OFT d'ici fin juillet. L'OFT demandera ensuite au Canton d'ouvrir une enquête publique, laquelle dure 1 mois et les oppositions sont à adresser à l'OFT. Au terme de l'instruction du dossier menée par l'OFT, cet office délivre la décision d'approbation des plans. Si la décision ne fait pas l'objet de recours, les travaux peuvent alors commencer. A la fin des travaux un abornement des nouvelles limites sera effectué à la charge des CFF.

Mme Caroline Jaugey

Jubilés En ces temps perturbés nous avons quand même eu l'honneur de pouvoir fêter plusieurs jubilés en ce début d'année 2020. Comme le veut la tradition une délégation municipale s'est rendue au domicile de nos concitoyens leur apportant un présent ainsi que les meilleurs vœux des autorités.

Le 17 février 2020 chez Mr et Mme Bull pour fêter leurs noces d'or

Le 19 mars 2020 chez Mr et Mme Trentaz pour fêter leurs noces d'or

Le 16 juin 2020 chez Mme Wehrli pour fêter son 90^{ème} anniversaire en compagnie de ses 3 enfants.

Le 23 juin 2020 chez Mr et Mme Rapp pour fêter leurs noces d'or

Nous n'avons malheureusement pas pu nous rendre chez Mr et Mme Pislser ni chez Mr et Mme Barbey qui fêtaient eux aussi leurs noces d'or, nous leur adressons néanmoins tous nos meilleurs vœux.

Déchetterie – Gestion des déchets L'opération « coup de balai » qui était prévue le 4 avril dernier a dû malheureusement être annulée à cause de la Covid-19. Mais ce n'est que partie remise et nous vous attendons nombreux en 2021 pour la prochaine opération « coup de balai ». La déchetterie de la grande salle sera dorénavant fermée le week-end du samedi 18h au lundi matin et ce dans un souci de respect du voisinage. Un nouveau container a été installé dans le village au coin de la Grand-Rue et de l'Arzillier. Un second container pour cartons et papiers a lui été installé à l'Auberge du Marteley, nous profitons de rappeler ici que les containers situés sur le parking de l'Auberge du Marteley sont exclusivement réservés au restaurant et au tennis.

Cantine scolaire et accueil de l'après-midi Afin de pouvoir obtenir l'autorisation d'exploiter pour notre cantine scolaire et notre accueil de l'après midi « Pic et Croc » nous avons dû nous mettre en conformité avec le nouveau cadre de référence parascolaire de l'EIAP (Etablissement intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire primaire) entré en vigueur le 1^{er} août 2019. Dans ce cadre il a été mis un accent particulier sur le rôle de direction et le taux d'encadrement par des professionnels ayant un niveau de formation nécessaire à assurer les missions inscrites dans la LAJE (Loi sur l'accueil de jour des enfants) art 3a. De ce fait nous avons dû recruter une professionnelle titulaire d'un diplôme ES (éducatrice spécialisée). Cette personne intégrera dès le 10 août 2020 le poste de responsable cantine, il s'agit de Mme Tania Gysler. Nous tenons à remercier vivement Mme Marie Berthoud qui a tenu ce rôle de responsable cantine depuis son ouverture en 2011 et qui a permis à notre cantine scolaire de croître et d'évoluer en accord avec les besoins des parents et des enfants. Marie reste bien évidemment au sein de notre cantine scolaire et aura plaisir à accueillir vos enfants dès la rentrée d'août 2020. Du fait de ces changements imposés par ces nouvelles normes la charge salariale incombant à la commune s'est accrue. Nous sommes dès lors contraints d'ajuster les tarifs de la cantine Pic&Croc. A compter de la rentrée scolaire 2020-2021 les nouveaux tarifs s'appliqueront :

- Midi : coût du repas + prise en charge = CHF 21.- (dont CHF 3.- de subventions de l'AsiVenoge), coût à la charge des parents pour le repas et la prise en charge = CHF 18.-
- Après-midi : coût à la charge des parents pour le goûter et la prise en charge = CHF 18.-

Ajerc Le Conseil intercommunal s'est tenu en date du 11 juin 2020 à Daillens :

- Le préavis 01/2020 concernant les comptes de fonctionnement et le rapport de gestion a été adopté à l'unanimité.
- Election de deux nouveaux membres du Comité directeur ainsi que du nouveau président Mr Yves Jauner.

- Election du nouveau bureau du Conseil intercommunal.

Ouverture de la garderie « la Mexsonnette » à Mex dès le 1^{er} octobre 2020 avec 22 places

Ouverture de l'UAPE « les p'tits Guêpiers » à Penthaz dès le 24 août 2020 avec 24 places

AsiVenoge :

Le Conseil Intercommunal de l'AsiVenoge s'est tenu le mardi 23 juin 2020 à Penthaz :

- Election du nouveau bureau du Conseil Intercommunal
- Assermentation d'un nouveau membre du Codir
- Adoption du préavis 01/2020 sur les comptes 2019
- Adoption du préavis 02/2020 « demande d'augmentation du plafond d'endettement de l'AsiVenoge » passant de 20 à 30 millions de francs.

Les travaux des nouveaux pavillons provisoires à Penthalaz qui abriteront 4 nouvelles classes sont presque finalisés et pourront accueillir les élèves dès la rentrée d'août 2020. La commission d'urbanisme et le nouveau comité de pilotage se réuniront le 7 juillet 2020 concernant le nouveau projet d'agrandissement du collège du Cheminet à Penthalaz.

Asicope En remplacement de Mme Ingrid Rossel, Mr Christian Liard municipal de la commune de Lussery-Villard a déposé sa candidature pour intégrer le comité directeur pour les communes du pôle Venoge.

Sociétés locales et manifestations La soirée de gym a dû malheureusement être annulée en raison de la Covid-19. Il en a été de même pour les soirées de l'Harmonie du Pontet. Nous nous réjouissons de les retrouver en 2021. Dans ces mêmes circonstances et aux vues des restrictions sanitaires imposées pour lutter contre la propagation du virus nous ne serons malheureusement pas en mesure d'organiser la fête du 1^{er} août. Nous remercions néanmoins la Société de jeunesse ainsi que l'Harmonie du Pontet qui avaient répondu présentes dans l'éventualité où le 1^{er} août aurait pu être fêté dans notre village. Le marché artisanal de Vufflens-la-Ville qui devait se tenir cette année le 29 août et qui devait fêter ses 20 ans n'aura malheureusement pas lieu non plus. Nous nous réjouissons de fêter dignement l'an prochain ce 20^{ème} marché. La sortie des aînés qui se fait traditionnellement au mois d'août sera décalée afin de ne prendre aucun risque. Mais nous comptons bien que cette belle journée tant attendue par nos aînés ait lieu en 2020, très certainement en octobre ou novembre pour autant que la situation sanitaire nous le permette.

M. Olivier Duperrut, Syndic

Le Syndic souhaite reprendre la parole. La Municipalité a souhaité faire un petit retour en arrière sur la gestion du Covid-19. Quatre tous-ménages ont été envoyés à la population, une lettre à nos séniors.

Le premier a été envoyé le 20 mars. Il informait sur la fermeture des bâtiments communaux. À la suite des mesures fédérales et cantonales liées au Covid-19, la Municipalité a pris la décision de fermer tous les locaux administratifs jusqu'au 30 avril. Toutefois, une permanence téléphonique a été assurée par notre personnel tous les jours de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00. Le 20 mars également, la lettre envoyée aux personnes de plus de 65 ans (149 lettres) mentionnait au verso la liste des 22 bénévoles à disposition pour faire des courses pour les séniors ainsi que pour les personnes dans le besoin.

Le deuxième tout-ménage concernait l'évolution de la situation. La Municipalité a rappelé les trois phases de déconfinement annoncées par le Conseil fédéral le 27 avril, que l'administration communale maintenait la permanence téléphonique tous les jours, que des bénévoles étaient toujours disponibles pour faire des courses de première nécessité et également que le restaurant Le Marteley proposait la vente de pizzas les mercredis et samedis. Les décisions qui ont été affichées :

- Fermeture des WC publics, des espaces publics, du terrain de foot, de la place du refuge.

- Restés ouverts : la déchèterie de la grande salle et de Faraz, dans le respect des normes sanitaires de l'OFSP.

Le troisième tout-ménage concernait l'assouplissement des mesures par le Conseil fédéral le 29 avril. La Municipalité a décidé d'ouvrir une grande partie des bâtiments communaux le 11 mai sauf la Grande salle, refuge, salle de paroisse, la Seringue et les WC publics.

Ouverture de l'administration communale le 11 mai 2020 : les mesures mises en place pour la réouverture du bureau communal en respectant les normes de l'OFSP. Chaque personne visitant le bureau communal était invitée à se désinfecter les mains, d'utiliser un parcours précis, ceci en étant une personne à la fois au guichet. Une protection en plexiglas a été installée sur le bureau de la réception ainsi qu'à la bibliothèque pour protéger notre personnel.

Quatrième tout-ménage distribué le 5 juin concernait le retour à une nouvelle normalité. À la suite des mesures annoncées par le Conseil fédéral le 27 mai, la Municipalité a décidé l'ouverture de tous ses bâtiments communaux. Dès cette date, les locations de nos bâtiments ont pu recommencer. Il a été rappelé, dans les confirmations de réservations, de maintenir les mesures de distances sociales et d'hygiènes recommandées par l'OFSP.

Il remercie tous les bénévoles qui se sont mis à disposition de nos seniors. Pour les remercier, un apéritif dinatoire leur sera offert ainsi qu'à leurs familles. Il n'oublie pas le personnel communal qui s'est dévoué durant ce contexte très particulier et également les citoyens qui ont respecté toutes ces mesures pas toujours des plus agréables à appliquer. Un grand merci à tous.

Le Président le remercie ainsi que les municipaux pour avoir tenu la maison et assuré les affaires courantes.

6. PRÉAVIS MUNICIPAL NO 3/2020 « CRÉATION D'UN BÂTIMENT POLYVALENT – DEMANDE D'UN COMPLÉMENT AU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT »

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad hoc.

Rapport de la Commission

Le rapport de la commission formée de MM. Sébastien Fabre, Président, Ludovic Jaugey, Joseph Vanderweckene, René Parrat, Raymond Lambelet a été lu par M. Sébastien Fabre, Président. La commission propose de prendre la décision d'amender le préavis. En effet, le coût net total de la construction pour la commune reste en deçà du crédit de construction alloué par le Conseil communal en 2017. Le rapport figure en annexe du procès-verbal (1).

Discussion

M. F. Passeraub : ayant été membre de la commission chargée d'étudier l'éventuelle construction d'un wc devant le bâtiment du Marteley, il avoue avoir été un peu sidéré d'apprendre que ce projet, qui se veut évolutif, n'ait pas intégré un WC public. C'est un peu à côté de ce qui était prévu.

M. O. Duperrut, Syndic : les démarches étaient déjà en route, (mise à l'enquête, permis de construire) lors de l'interrogation quant à un éventuel WC public, il n'était dès lors plus possible de transformer ce bâtiment. Pour répondre à la question, on n'a pas de WC public aujourd'hui. Mais ce sera une réponse à un préavis qui est en cours de finalisation où la meilleure solution pour l'installation d'un WC public sera proposée, soit dans la garderie, la Grande salle ou au Carnotzet. La réponse convient.

M. D. Blanc : CHF 220'000.- pour les techniques liées à la cuisine, cela représente plus de 7% du coût estimé, ça paraît beaucoup. Qu'est-ce qui est estimé exactement dans ce montant ?

M. E. Maeder, Conseiller municipal : il n'y a pas que la cuisine, il s'agit d'un montant bloc contenant tout ce qu'il y a à améliorer au restaurant, magasin et au sous-sol. Il a fallu agrandir le sous-sol pour mettre les blocs de ventilation. Tout cela appondu représente le montant en entier.

M. S. Fabre : il précise que la commission s'est également inquiétée de ce montant. Lors des premières estimations, c'est l'architecte qui a fait une estimation pour la cuisine et ses équipements. Il s'est avéré qu'au moment où une maison spécialisée a été consultée, cette dernière a montré de manière évidente que le premier projet n'était pas suffisant. C'est pour cela que le prix a augmenté de manière assez conséquente.

M. D. Blanc : pourrait-on suggérer de changer d'architecte la prochaine fois ?

Les modifications demandées par la commission conviennent à la Municipalité.

Le Président passe au vote de l'amendement proposé par la commission.

L'amendement est accepté à la large majorité, moins 2 abstentions.

Adoption du préavis

Le préavis amendé est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- Vu le préavis municipal N° 3/2020 du 18 mai 2020
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'accepter le dépassement du coût de construction s'élevant à CHF 525'468,95, ce qui porte le coût total brut de construction à CHF 3'489'412,35 ;
2. de prendre acte que le coût final de la construction reste pour la bourse communale, compte tenu des apports extérieurs, en deçà du crédit d'investissement adopté le 21 juin 2017, selon le préavis 7/2017 ;
3. de prendre acte que le financement a été assuré par un emprunt de CHF 2'000'000.00 conformément à la décision du 21 juin 2017 par les apports extérieurs et la trésorerie communale courante tels que décrits dans les préavis 7/2017 et 3/2020 ;
4. qu'il n'y a donc pas lieu d'accorder un crédit supplémentaire, compte tenu que le coût net de la construction s'élève, pour la commune, à CHF 2'963'946.30 ;
5. d'accepter que l'amortissement du crédit passe de CHF 91'000.00 (montant annoncé dans le préavis numéro 7 /2017) à CHF 89'900.00.

Le préavis 3-2020 est accepté à la large majorité, moins 2 abstentions.

7. PRÉAVIS MUNICIPAL NO 4/2020 « REMPLACEMENT – CONDUITE D'EAU POTABLE DE LA ROUTE DU MOULINET »

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad 'hoc.

Rapport de la Commission

- Le rapport de la commission formée de Mme Nadine Frossard Goy, Présidente, MM. François Passeraub et Bernard Büttiker a été lu par Mme Nadine Frossard Goy, Présidente. La commission propose à l'unanimité d'approuver le préavis. Le rapport figure en annexe du procès-verbal (2).

Discussion

M. Yves Trottet : qu'en est-il exactement de l'indemnité pour perte de culture ?

M. Gruaz, Conseiller municipal : il s'agit d'un montant qui est octroyé à l'exploitant de la parcelle lorsqu'il ne peut pas l'exploiter correctement.

Adoption du préavis

Le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- Vu le préavis municipal N° 4/2020 du 18 mai 2020
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 131'100.- pour le remplacement de la conduite d'eau potable du chemin du Moulinet ;
2. d'amortir cet investissement par la subvention ECA sur les travaux de remplacement de la conduite et le solde, sur une durée de trente ans, par prélèvements du compte 9280.06 « financement spécial réseau d'eau potable » conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

Le préavis 4-2020 est accepté à l'unanimité.

8. PRÉAVIS MUNICIPAL NO 5/2020 « REMPLACEMENT DES ENGINES DE JEUX ET MISE EN CONFORMITÉ DE LA PLACE DE JEUX DU PRÉAU SCOLAIRE »

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad hoc.

Avant d'entendre la lecture du rapport de la commission, la Municipalité souhaite prendre la parole pour donner quelques compléments d'informations au préavis.

M. E. Maeder, Conseiller municipal, présente la situation actuelle via une projection. Dans la zone de construction du jeu, il y a une zone de chutes, ce qui limite le choix des jeux. Parmi les jeux choisis, il y a la structure Caméléo (36m² au sol avec zone de chutes). Avec un toboggan, un mur de grimpe, un cordage et une échelle pour grimper, ce jeu a tout pour ravir les enfants. L'arbre à grimper ne sera pas déplacé mais le sol, tout comme celui du Caméléo, sera complètement refait. Sur demande des maîtresses, deux jeux de marelle seront mis au budget 2021, pour remplacer les petits pégages 2 places. Les informations quant à la sécurité seront apposées à proximité des jeux.

M. M. Gruaz, Conseiller municipal, a un complément à ces informations. La commission s'est enquis de l'avis des enseignantes. La Municipalité en a fait de même en présentant le projet à l'enseignante responsable des

bâtiments. Lors de la réception du rapport de la commission, la Municipalité a souhaité vérifier le bienfondé des propositions faites dans son préavis et s'est adressée au directeur des écoles, lequel a répondu en décembre 2019 afin de donner son avis. Il fait lecture de la lettre de la direction, qui figure en annexe du procès-verbal (3).

Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, donne également quelques informations complémentaires. Le coût total des travaux et des aménagements s'élève à CHF 77'200.-. Le financement sera décomposé comme suit : 2/3 pris en charge par l'AsiVenoge. Selon la convention, l'utilisation des locaux n'appartenant pas à l'AsiVenoge pour un montant d'environ CHF 51'000.-. Ce montant, qui sera avancé par la commune dans les paiements des travaux sur l'année 2020 sera remboursé par l'AsiVenoge sous forme de loyer annuel, assorti d'un taux d'intérêts de 1.5% sur une période de 10 ans. 1/3 restera à la charge de la commune, soit environ CHF 26'200.-. CHF 12'200.- seront prélevés sur le « fonds entreprise pour classes de Vufflens-la-Ville », n° 9233.02. Le solde, d'environ CHF 14'000.- sera amorti en une seule fois sur l'exercice 2020 des liquidités courantes. Elle précise que des demandes de subventions ont été envoyées au Fonds du sport ainsi qu'à la Loterie Romande mais ils ne sont malheureusement pas rentrés en matière. Elle rappelle l'importance du financement sur l'année 2020 car l'accord reçu de l'AsiVenoge n'est valable que pour l'exercice 2020 et pour ce préavis. A la suite de la présentation de ce préavis, le comité directeur de l'AsiVenoge a soulevé de nombreuses questions et notamment la pertinence de financer ce type d'aménagement. Le comité de l'AsiVenoge souhaite donc revoir la convention d'utilisation des locaux ne lui appartenant pas et notamment les locaux à usage mixte (scolaires et publics). Il ne souhaite plus financer ainsi les places de jeux qui ne sont pas à usage exclusivement scolaires. Il est donc impératif, si nous souhaitons bénéficier de cette subvention, d'adopter ce préavis aujourd'hui.

Rapport de la Commission

- Le rapport de la commission formée de Mme Stéphanie Reda, Présidente, Mme Marie-Hélène Baumann et M. Patrick Vigouret a été lu par Mme Stéphanie Reda, Présidente. La commission propose à l'unanimité de refuser le préavis et de le renvoyer à la Municipalité pour complément d'étude. Le rapport figure en annexe du procès-verbal (4).

Discussion

- M. P. Baumann : il est assez inhabituel qu'entre le dépôt d'un préavis de la Municipalité et l'avis de la commission, la Municipalité entreprenne des démarches pour corriger un préavis, il y a « anguilles sous roche ». Sur ce sujet, il y a eu certaines modifications demandées par la commission et cette dernière a travaillé avec sérieux et a analysé très justement la situation. Au vu de la situation actuelle (Covid-19), il conviendrait d'avoir un délai supplémentaire pour ne pas perdre le soutien mentionné plus tôt par Mme la municipale. Il propose également de renvoyer ce préavis à la Municipalité.
- M. O. Duperrut, Syndic : « anguille sous roche ». Un préavis a été présenté et il est erroné de prétendre que la conception de la place de jeu a été modifiée. Certaines craintes ont été prises en compte. Il est dommage de voir dans ce rapport autant de points négatifs et beaucoup de questions. Pourquoi la commission n'est pas revenue plus tôt auprès de la Municipalité afin d'avoir plus de précision ?
- Mme S. Reda : la commission avait vraiment l'impression d'avoir été mise devant le fait accompli lorsque les questions ont été posées. Ils n'ont pas été écoutés.
- M. O. Duperrut, Syndic : comprend mais se pose la question pourquoi ce rapport demande une deuxième prise de position à la Municipalité ? De plus, il avait également mentionné que la Municipalité était à disposition pour tout complément d'information. Il profite d'inciter chaque personne faisant partie d'une commission à demander des explications si nécessaire.
- M. S. Fabre : il a lu attentivement le rapport de la commission et il abonde dans son sens lorsqu'elle dit qu'il est urgent de réparer ces jeux. D'accord pour l'argument d'être pris devant le fait accompli

mais en attendant le temps passe. On est devant 1 mois et demi de vacances, il convient de faire rapidement quelque chose car ces jeux ne sont vraiment plus aux normes.

- Mme C. Fivaz : est-ce qu'il existe un carnet de contrôle ? Est-ce que la réfection de l'autre place de jeu a été prise en considération ?
- M. E. Maeder, Conseiller municipal : en ce qui concerne l'autre place de jeu, il s'agit d'un skatepark. Concernant le contrôle, il est prévu de présenter quelque chose en 2020.
- M. P. Vigouret : la question se posait sur la place de jeux du Marteley et non le skatepark.
- M. E. Maeder, Conseiller municipal : pour la place de jeux du Marteley, la Municipalité a reçu une lettre de jeunes (18 signatures au total) avec les dessins et les types de jeux qu'ils voulaient. L'idée est de les approcher en septembre afin de comprendre et entendre leur besoin et de les faire participer à la création de cette place. Un préavis sera présenté au mois de septembre.
- Mme F. Falconnet : elle a une question technique. Les surfaces de préau et de jeu vont être délimitées, comment cela sera-t-il coordonné dans tout le projet ? Vision à long terme, elle aurait bien aimé que des propositions en bois, durables, soient proposées. Le climat va changer dans les années futures, est-ce qu'un projet global qui permettrait de planter des arbres est prévu pour avoir de l'ombrage dans le futur.
- M. E. Maeder, Conseiller municipal : la Municipalité n'a pas choisi le bois à cause de la durée de vie du bois. Le bois pourri rapidement, devient rugueux, il y a des échardes, l'ossature est moins stable et l'entretien compliqué pour les employés. Dans le canton, beaucoup de communes ont renoncé aux jeux en bois. Le thermolaqué a été choisi car il a des boulons de sécurité, les toboggans sont en thermoplastique. Concernant les surfaces, plus un jeu va en hauteur, plus il faut de la largeur en surface pour la zone de chutes. L'autre en bois n'est plus dans les normes car la zone de chute n'est plus adéquate.
- M. S. Berthoud : si on prend l'ordre chronologique, en 1994 il y a eu la création des jeux, 2012 première réfection et 2019 on décide de refaire quelque chose. Est-ce que qu'en 2012, la question sur les normes de sécurité avait déjà été évoquée ?
- M. M. Gruaz, Conseiller municipal : il répond que les normes de sécurité étaient déjà en discussion. La réfection était nécessaire au vu de l'état des jeux en bois mais la question des jeux n'était pas remise en question.
- M. R. Parrat : la Municipalité a eu la gentillesse de présenter des compléments d'informations, mais avant la lecture du rapport. Il se demande s'il n'aurait pas été judicieux de d'abord faire lecture du rapport et ensuite entendre les informations ? Et est-ce que le jeu en vaut la chandelle, est-ce que c'est le bon emplacement pour ces jeux ? Est-ce que la réflexion pourrait s'étendre et se demander si on ne devrait pas la faire dans un autre endroit ?
- M. O. Duperrut, Syndic : par rapport à l'emplacement, effectivement il y aurait un peu plus de places ailleurs vu la zone d'utilité publique. Mais le projet est reparti sur le même endroit car c'est un peu l'endroit stratégique. La place de jeux est au milieu des deux collèges. Si elle est faite en bas, les grands vont passer chez les petits, et vice-versa... et cela risque de poser des problèmes.
- M. Y. Trottet : il est également surpris par le processus, on n'a pas l'habitude que la Municipalité corrige certaines choses après le rapport de la commission. Il se demande finalement si ce préavis est bien celui présenté initialement ou s'il y a un amendement de la Municipalité ?
- M. E. Maeder, Conseiller municipal : il répond que c'est le même sauf pour les deux pégases (jeux à ressort) qui ont été supprimés.
- Mme A. Pichard : il y a un souhait des maîtresses d'avoir un toboggan dans la cour, est-ce que c'est réalisable en cas de nouveaux dessins de cette place de jeux ? Et, si les deux pégases sont supprimés, pourrait-on éventuellement installer une barre de reck ? Et, est-ce qu'un forfait versé par les écoles pourrait être envisagé ?

- M. E. Maeder, Conseiller municipal : concernant les barres de reck, pour 2 barres de reck il faut une surface de chutes de 4m sur 3. Ça se joue au cm près, mais la Municipalité ne veut pas prendre le risque de les poser. Il précise que tous ces jeux seront certifiés BPA.
- M. O. Berthoud, Conseiller municipal : il demande de prendre en compte ce qu'a dit M. Fabre. On a aujourd'hui la certitude d'avoir le soutien de l'AsiVenoge. En réalité, ce préavis est le même mais sans les deux pégases. Effectivement, il y a un petit amendement. Au niveau financier, on a aucune garantie d'obtenir un soutien de l'Asivenoge en 2021.
- M. D. Goy : tout le monde est d'accord sur le fait d'améliorer la situation. Si préavis est renvoyé en septembre, un consensus pourrait sûrement être trouvé et ça ne tue pas le projet. Le fonds Bobst pourrait être bien investi ici...
- M. R. Lambelet : il soutient le fait que ces jeux ne sont pas en état et qu'il faut faire quelque chose rapidement. Si les travaux sont reportés, il conviendra d'enlever ces jeux au plus vite afin qu'ils ne soient plus utilisés par les enfants. On a tous un avis différent sur la question, il est d'avis qu'il faut avancer et aller de l'avant avec ce préavis.
- Mme S. Reda : elle précise que la place de jeux est déjà fermée et que les jeux vont de toute façon être enlevés. Si le préavis est refusé, la rentrée des classes se fera sans ces jeux. Après discussion avec les maîtresses, c'était déjà le cas après le Covid pour les raisons sanitaires et les enfants se sont très bien occupés sans. La commission demande un peu de temps, mais ce n'est pas pour refuser le préavis ni le budget mais pour qu'il soit mieux aménagé.
- M. R. Parrat : s'il a bien compris, on a quelques fonds privés à disposition ? La subvention externe est-elle bien sur l'exercice 2020 ? Si on exécutait en 2021, pourrait-on en bénéficier ? Cela sous-entendrait que l'on pourrait améliorer le projet, voir amener des fonds pour améliorer la situation financière, ce qui serait plus équilibré en tenant compte des avis des uns et des autres. Il serait donc plutôt à dire « oui, mais pas tout de suite ».
- M. E. Maeder, Conseiller municipal : on peut actuellement bénéficier des fonds de l'école car cela concerne l'école. Le fonds Bobst concerne le Marteley.
- M. J. Vanderweckene : M. le Municipal Maeder connaît bien son dossier. Mais il y a des problèmes. Premièrement il est nécessaire de changer ces jeux car ils ne sont plus en état. Deuxièmement, quels jeux prendre ? On peut demander des avis à plusieurs personnes, on aura des avis différents. Des études ont été faites, il veut faire confiance à la Municipalité qui gère le problème à savoir si ces jeux sont suffisants ou pas. Troisièmement, il y a l'aspect financier. Si 2/3 des coûts sont supportés par l'AsiVenoge, il y a là une opportunité à saisir. Et il faudrait bien séparer les jeux qui sont de l'école et la place de jeux. Et que l'on prenne le temps de réfléchir pour cette place de jeux, on demande l'avis de professionnel et ensuite on décide.
- M. R. Lambelet : il revient sur la subvention. Les écoles ne subventionnent plus donc il faut profiter de cette occasion et de cette opportunité.
- Mme Jaugey, Conseillère municipale : elle précise que la subvention concerne ce préavis seulement. A chaque préavis, la demande doit être refaite au comité directeur de l'AsiVenoge.
- M. S Fabre : il a une proposition, les maîtresses sont attachées à la marelle et au serpent. Il propose de passer un coup de peinture sur le sol un samedi matin avec quelques autres conseillers. La Municipalité pourrait juste s'occuper du matériel ?
- Le Président demande à la Municipalité si elle souhaite amender son préavis avec la suppression des deux jeux pégases et la peinture ? Le montant du préavis arrondi serait de CHF 74'600.- TTC.
- M. P. Baumann : c'est la 1^{ère} fois qu'il entend que la Municipalité peut demander un amendement à son préavis ? Ce serait à un conseiller de le faire.
- M. G. de Buren : il fait confiance à la Municipalité pour faire remplacer les pégases par autre chose. Si on supprime cela, il n'y aura plus de marche de manœuvre.
- M. Y. Trottet : il comprend là qu'on vote finalement un crédit mais pas un objet.

- M. R. Parrat : nous ne sommes pas loin de trouver une solution. La commission dit « oui mais », alors votons l'amendement. Mais il est tout de même d'avis de conserver le montant prévu et choisir ensuite le produit. Il voterait donc plus pour la proposition municipale.
- Mme S. Reda : le rapport présenté de la commission est-il en rapport avec le même préavis que celui présenté ?
- M. O. Duperrut, Syndic : il répond que oui, il n'y a pas d'autres préavis.
- Mme S. Reda : insiste sur le fait que la commission a travaillé sur le préavis initial mais soutient le budget et se rallie au préavis.
- Le Président procède donc au vote du préavis non amendé.

Adoption du préavis

Après la clôture des débats, le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

Le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- Vu le préavis municipal N° 5/2020 du 18 mai 2020
- Oui le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 77'200.00, destiné au remplacement des engins et mise en conformité de la place de jeux du préau scolaire ;
2. D'autoriser le financement par la trésorerie courante ;
3. D'amortir l'investissement par la part due de l'ASIVenoge de 2/3 sur 10 ans ; amortissement reporté aux comptes de l'ASIVenoge ainsi qu'un intérêt de 1.5% à ce qu'aurait coûté l'emprunt, par un prélèvement de CHF 12'200.00 du fonds « fonds entreprise pour classes de Vufflens-la-Ville » et le solde par un amortissement unique sur l'exercice 2020.

9. ÉLECTIONS RÉGLEMENTAIRES

N'ayant aucune candidature, le Président a suspendu la séance 10 minutes pour faire le point avec le bureau et laisser un moment de réflexion aux candidats.

Élection du Président et des vice-présidents

Élection 1er Vice-président

M. Sven Rieser ayant quitté le Conseil communal, les candidatures de Mme Stéphanie Reda, Ludovic Jaugey et Samuel Berthoud sont proposés. Les candidats se lèvent et le Président demande s'ils acceptent leur candidature. Mme Stéphanie Reda accepte. M. Samuel Berthoud décline l'offre pour des raisons professionnelles. M. Ludovic Jaugey décline également car il se prévoit de se présenter dans une autre commission.

Est élue tacitement, par acclamation : Mme Stéphanie Reda.

La parole est donnée à Mme Reda pour proposer la candidature de M. Bandini en tant que président.

Élection du président

M. Hervé Bandini, Président, est seul candidat au poste de Président.

Est élu tacitement, par acclamation : M. Hervé Bandini

Élection des scrutateurs et suppléants

Élection des 2 scrutateurs

Sont élus tacitement : M. Jean-Marc Luscher

M. Roberto Baldicchi

Élection d'un scrutateur suppléant

Est élue tacitement : Mme Diana Duperrut

Élection des commissions permanentes

Le président précise que c'est la cogest 2019-2020 qui traitera le rapport de gestion en septembre.

Élection de la commission de gestion

Le président sortant, M. Yves Trottet, propose M. Laurent Corbaz comme nouveau membre.

Il n'y a pas d'autre candidature.

La commission de gestion a été élue à l'unanimité et se compose de :

1. Pascal Berchier, nouveau président
2. Samuel Berthoud
3. Caroline Sennwald
4. Guillaume de Buren
5. M. Laurent Corbaz

Le Président rappelle que les comptes 2019 et le rapport de gestion 2019, c'est bien la commission de gestion 2019-2020 qui présentera ses rapports.

Élection de la commission des finances

Chaque année, le président en fonction est sortant de la commission.

M. Nicolas Pittet propose la candidature de M. Ludovic Jaugey.

Il n'y a pas d'autre candidature.

La commission des finances a été élue à l'unanimité et se compose de :

1. Quentin Riva, nouveau président
2. Fanny Falconnet
3. Cynthia Fivaz
4. Pierre-Alain Cochand
5. M. Ludovic Jaugey

Les autres commissions n'ayant demandé aucun changement, elles sont reconduites tacitement.

9. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

- M. P. Baumann : revient sur les travaux annoncés depuis l'entrée du village jusqu'à l'Arzillier. La route sera élargie à 6m, mais où exactement ?
- M. Maeder, Conseiller municipal : répond que la route sera élargie à 6m depuis le rond-point de Bobst jusqu'à l'Arzillier. La DGMR prend en charge les travaux. La route depuis l'entrée du village jusqu'à l'Arzillier sera refaite mais cependant pas le carrefour (projets futurs).
- M. P. Baumann : il le remercie pour cette information. Il y a 20/30 ans, une proposition avait été faite pour installer une petite bande pour les piétons qui veulent aller de la sortie du village jusqu'à la fontaine, pour traverser ensuite la route. On constate que beaucoup de monde emprunte ce chemin, avec ce virage très dangereux pour les piétons. La question a été reposée il y a deux ans. La Municipalité avait envoyé ce projet au Canton. Il a l'impression que cette demande est restée dans un tiroir, ce serait donc l'occasion de ressortir ce dossier maintenant que la route sera élargie à 6m. Est-ce que la Municipalité a reposé la question au Canton, si cette bande de promenade pourraient être réévaluée ?
- M. Maeder, Conseiller municipal : la réponse de M. Demont dit que la solution qui est présentée est bien celle qui est illustrée sur le document du BPA. Il y a une bande de verdure et un chemin. Mais le gros problème est qu'il n'y a pas la place. Il faudrait exproprier les agriculteurs. Ce serait une énorme procédure, au frais de la commune et non du canton.
- M. P. Baumann : il est déçu... la zone industrielle a mis plus de 50 ans à se réaliser et à contrario il n'a pas fallu beaucoup de temps pour Bobst.
- M. G. de Buren : serait-il envisageable de prendre contact avec la DGMR pour savoir si l'alternative à l'expropriation pourrait être une bande jaune peinte ainsi que la création d'un trottoir ? Lors d'une précédente séance, on nous avait parlé d'une requalification de la route une fois les travaux faits. Est-ce que c'est toujours d'actualité ?
- M. E. Maeder, Conseiller municipal : cette route restera cantonale, la route qui deviendra communale est celle qui est depuis le restaurant jusqu'à la RC 177. Ce qui est plus logique car c'est là qu'il y a moins de trafic à l'heure actuelle.
- M. M. Equey : depuis le début de l'année, il est intervenu en tant que cycliste pour installer une bande cyclable. Il a écrit au Canton (on l'a renvoyé à la commune, ce qui est étonnant pour une route cantonale), à l'OFROU, à PRO VELO, à l'APE et finalement au niveau de Mme Anne-Laure Botteron, députée au Grand Conseil, qui est intervenue auprès du Canton pour avoir au moins une ligne traitillée. Il fait lecture de la réponse qu'elle a reçu de la DGMR qui mentionne que cette route ne sera pas équipée d'une piste cyclable. En effet, cette route sera refaite et élargie à 6m de large, ce qui permettra aux cyclistes de rouler dans les bords dans de bonnes conditions. Compte tenu du trafic mesuré, soit 2500 véhicules/jour, la mixité entre les usagers y est préconisée conformément au guide de recommandation de l'OFROU. Pas de bandes cyclables avec un trafic de moins de 3000 véhicules/jour. Il conclut donc qu'il manque 500 véhicules par jour pour éviter aux cyclistes d'utiliser cette route. A noter que Mme Anne-Laure Botteron a déposé aujourd'hui au Grand Conseil un postulat sur l'aménagement des pistes cyclables.
- Mme F. Sciboz : concernant le chemin direction Bussigny, qui est parallèle au chemin des Bois. Quand on va au fond du chemin, il y a de très grandes bandes de touffes d'herbes qui débordent sur ce chemin. Est-ce qu'il incombe à la commune d'entretenir ce chemin ou est-ce que c'est à un privé ?
- M. E. Maeder, Conseiller municipal : c'est en chemin en « F », la Municipalité attend des nouvelles quant à un subside qui pourrait être obtenu pour le rénover. Un préavis sera présenté prochainement.
- Mme F. Sciboz : depuis le début du confinement jusqu'à aujourd'hui, le Cuvillard n'a pas été balayé et nettoyé une seule fois.

- M. E. Maeder, Conseiller municipal : en ce qui concerne le balayage, la Municipalité engage une machine 2x par an. Effectivement, si des propriétaires taillent des thuyas et ne balayent pas...
- Mme F. Sciboz : la plus grande partie vient du mur de l'école, le bord du trottoir est limite.
- M. E. Maeder, Conseiller municipal : répond que c'est un problème récurrent. Chaque année, les propriétaires sont contactés pour qu'ils taillent leurs haies, qu'ils respectent les hauteurs et nettoient les trottoirs après. Il prend note de la remarque.
- M. R. Lambelet : au Moulin de la Palaz au niveau du ralentisseur le buisson « Besançon », en bas du village est dangereux, est-ce qu'il pourrait être rasé ?
- M. M. Gruaz, Conseiller municipal : il y a effectivement un problème avec ce ralentisseur qui manifestement crée beaucoup plus de danger. Cette haie a été rabattue mais pas suffisamment. Lorsqu'elle sera à 60 cm, ce sera mieux.
- M. F. Passeraub : c'est également dangereux pour le bus scolaire. Ce ralentisseur ne fait pas d'effets, il n'est pas au bon endroit. Il y a des risques de collision sur le lieu où les enfants attendent.
- M. A. Vienet : il a une question sur la qualité de l'eau. Les produits comme le chlorothalonil sont interdits depuis août 2019. La pollution sur la nappe phréatique est persistante, la lettre reçue est très ambiguë. Il se pose des questions quant à cette eau, quelles seront les dispositions prévues à l'avenir ?
- M. E. Gruaz, Conseiller municipal : il est vrai que c'est contradictoire. D'un côté, Lausanne a fixé ce taux 100x plus bas avant de déterminer que le métabolite était pertinent à 10 millionième/gr par litre d'eau. Et maintenant c'est pertinent avec 0.1 microgramme par litre d'eau. Il faut tout de même penser à nos agriculteurs, le jour où ils n'auront plus rien pour traiter et nous amener des cultures valables sur la table, on aura nous une eau tip top ; par contre, on recevra des produits étrangers. La Municipalité a deux ans pour se mettre en ordre. Pour l'instant, il n'y a pas de possibilité de filtrer. Vufflens reçoit une partie de l'eau de Lausanne.
- M. D. Goy : en tant qu'agriculteur, il est soucieux des méthodes agronomiques appliquées et les impacts sur l'environnement. Il a étudié le chlorothalonil et a remarqué que ce produit était facilement utilisé pour nettoyer les toits et enlever les mousses des bâtiments par les peintres en bâtiment et que tout ça part dans la Venoge, soit dans les eaux claires. Et le coupable principal est toujours le paysan. Il fait de son mieux pour être le plus attentif au fait de varier les cultures afin de ne pas utiliser de fongicides et quasiment pas de pesticides. S'il fait attention, les autres corps de métiers pas.

CLÔTURE

La parole n'étant plus demandée, le Président, M. Hervé Bandini, a clos la séance en remerciant l'Assemblée de sa confiance et de sa bonne collaboration et donne rendez-vous pour **la prochaine séance le 02 septembre à 19 :30.**

La séance a été levée à 21h45.